

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

**Décision du 1^{er} avril 2009 portant délégation de signature
(Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)**

NOR : DEVN0916000S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 322-1 à L. 322-13 et les articles
réglementaires d'application correspondants ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 septembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité
publique ;
Vu le décret du 11 juin 2004 nommant le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des
rivages lacustres,

Décide :

TITRE I^{er}

EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes, décisions, y compris les décisions de
préemption (conformément à la délibération n° 2008-35 du conseil d'administration du 18 juin 2008),
marchés et avenants ainsi que leur notification, contrats, conventions, justifications, bons et lettres
de commande, engagements financiers et juridiques, mandatements, ordres de dépenses et de
recettes ainsi que les pièces justificatives afférentes, ordres de mission et bons individuels de
transport, autorisations d'utilisation des véhicules et certificats administratifs à :

- M. Denis CLEMENT, directeur adjoint ;
- M. Bernard GERARD, directeur adjoint ;
- M. David CONORT, secrétaire général, responsable du département d'appui pour les affaires admi-
nistratives, juridiques et financières ;
- M. Patrick BAZIN, responsable du département d'appui à la gestion et à l'évaluation.

Article 2

Dans le cadre des procédures de marchés publics (art. 21 à 25 du code des marchés publics), délégation est donnée pour procéder à l'ouverture des plis à :

- M. Denis CLEMENT, directeur adjoint ;
- M. Bernard GERARD, directeur adjoint ;
- M. David CONORT, secrétaire général, responsable du département d'appui pour les affaires admi-
nistratives, juridiques et financières ;
- Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés
publics ;
- Mlle Karine ROULLIN, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés
publics ;
- Mme Pascale LONCLE, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés
publics ;
- M. Patrick BAZIN, Mme Marine MUSSON et M. Jean-Claude BONNAFE, département d'appui à la
gestion et à l'évaluation ;
- M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer (dans le cas de commissions d'appel d'offres spécifiques
en outre-mer).

Article 3

Pour veiller à l'organisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics et particulièrement lors des séances de la commission d'appel d'offres (art. 56 du code des marchés publics), délégation est donnée à :

- M. Denis CLEMENT, directeur adjoint ;
- M. Bernard GERARD, directeur adjoint ;
- M. David CONORT, secrétaire général, responsable du département d'appui pour les affaires administratives, juridiques et financières ;
- Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
- Mlle Karine ROULLIN, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
- Mme Pascale LONCLE, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
- M. Patrick BAZIN, Mme Marine MUSSON et M. Jean-Claude BONNAFE, département d'appui à la gestion et à l'évaluation ;
- M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer (dans le cas de commissions d'appel d'offres spécifiques en outre-mer).

Article 4

Pour signer les notifications relatives à l'exécution des marchés, contrats, conventions et avenants signés, délégation est donnée à Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics.

Pour signer les documents relatifs à l'exécution des marchés, contrats, conventions et avenants signés (ordres de service, commandes, services faits, décompte général définitif, procès-verbal de réception), délégation est donnée à :

- M. Jean-Claude ARMAND, délégué Languedoc-Roussillon ;
- M. Jean-Claude BONNAFE, département d'appui à la gestion et à l'évaluation ;
- M. Pierre BOUGEANT, responsable du programme « Conservatoire méditerranéen » ;
- M. Denis BREDIN, délégué Bretagne ;
- M. Jean-Philippe DESLANDES, délégué lacs ;
- M. Christian DESPLATS, délégué Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer ;
- Mme Annick FAUCON, cellule documentation ;
- M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
- Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
- Mme Marine MUSSON, service de la valorisation du patrimoine ;
- M. Laurent QUEYROI, service des systèmes d'information ;
- Mlle Guillemette ROLLAND, déléguée Aquitaine ;
- M. Bruno TOISON, délégué Centre Atlantique ;
- Mme Anne KONITZ, service communication et mécénat ;
- M. Matthieu DELABIE, délégué Manche-Mer du Nord ;
- M. Michel MURACCIOLE, délégué Corse.

En cas d'empêchement du délégué ou du responsable de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

- M. Régis LEYMARIE, délégué adjoint Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
- Mlle Raphaëlle LUCOT, déléguée adjointe Manche-Mer du Nord ;
- M. Etienne DUBAILLE, délégation Manche-Mer du Nord ;
- M. Roger ESTEVE, délégué adjoint Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Gwenal HERVOUET, délégué adjoint Bretagne ;
- M. Jean-Michel LALOUE, délégation Centre Atlantique ;
- Mme Catherine LATREILLE, délégation océan Indien ;
- M. Eric PERRIN, délégation Centre Atlantique ;
- M. Philippe SAUVAGE, délégué adjoint Centre Atlantique ;
- Mme Florence VERDIER-CAZIN, déléguée adjointe Languedoc-Roussillon ;
- Mlle Magali CERLES, déléguée adjointe outre-mer ;
- Mlle Laure GUILHEM, déléguée adjointe Aquitaine ;

Mme Marie BAR, délégation lacs ;
M. Patrice BELZ, délégué adjoint Corse.

En cas d'empêchement du délégué et du délégué adjoint Bretagne, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

Mlle Camille BLOT, chargée de mission ;
Mlle Isabelle GAY, chargée de mission ;
M. Dominique HALLEUX, chargé de mission.

En cas d'empêchement du secrétaire général et du responsable du service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Hugues GUISLAIN, service des ressources humaines.

Article 5

Pour signer et notifier les commandes sur les chapitres de dépenses d'intervention sur les terrains et pour certifier tout service fait ou réception de fournitures, délégation est donnée à :

M. Jean-Claude ARMAND, délégué Languedoc-Roussillon ;
M. Pierre BOUGEANT, responsable du programme « Conservatoire méditerranéen » ;
M. Denis BREDIN, délégué Bretagne ;
M. Jean-Philippe DESLANDES, délégué lacs ;
M. Christian DESPLATS, délégué Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer ;
M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mme Marine MUSSON, service de la valorisation du patrimoine ;
Mlle Guillemette ROLLAND, déléguée Aquitaine ;
M. Bruno TOISON, délégué Centre Atlantique ;
M. Matthieu DELABIE, délégué Manche-Mer du Nord ;
M. Michel MURACCIOLE, délégué Corse.

En cas d'empêchement du délégué ou du responsable de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

M. Régis LEYMARIE, délégué adjoint Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mlle Raphaëlle LUCOT, déléguée adjointe Manche-Mer du Nord ;
M. Etienne DUBAILLE, délégation Manche-Mer du Nord ;
M. Roger ESTEVE, délégué adjoint Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Gwenal HERVOUET, délégué adjoint Bretagne ;
M. Jean-Michel LALOUE, délégation Centre Atlantique ;
Mme Catherine LATREILLE, délégation océan Indien ;
M. Eric PERRIN, délégation Centre Atlantique ;
M. Philippe SAUVAGE, délégué adjoint Centre Atlantique ;
Mme Florence VERDIER-CAZIN, déléguée adjointe Languedoc-Roussillon ;
Mlle Magali CERLES, déléguée adjointe outre-mer ;
Mlle Laure GUILHEM, déléguée adjointe Aquitaine ;
Mme Marie BAR, délégation lacs ;
M. Patrice BELZ, délégué adjoint Corse.

En cas d'empêchement du délégué et du délégué adjoint Bretagne, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

Mlle Camille BLOT, chargée de mission ;
Mlle Isabelle GAY, chargée de mission ;
M. Dominique HALLEUX, chargé de mission.

Article 6

Pour signer et notifier les commandes sur les chapitres d'investissement et sur les chapitres de fonctionnement hors personnel et de frais de réception dans la limite des enveloppes notifiées, et pour certifier tout service fait ou réception de fournitures, délégation est donnée à :

M. Jean-Claude ARMAND, délégué Languedoc-Roussillon ;
M. Pierre BOUGEANT, responsable du programme « Conservatoire méditerranéen » ;
M. Denis BREDIN, délégué Bretagne ;
M. Jean-Philippe DESLANDES, délégué lacs ;
M. Christian DESPLATS, délégué Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer ;
M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mme Marine MUSSON, service de la valorisation du patrimoine ;
Mlle Guillemette ROLLAND, déléguée Aquitaine ;
M. Bruno TOISON, délégué Centre Atlantique ;
Mme Marie-Françoise MONTIGNY, attachée auprès du directeur ;
M. Jean-Claude BONNAFE, département d'appui à la gestion et à l'évaluation, pour son domaine de compétence ;
Mme Annick FAUCON, cellule documentation, pour son domaine de compétence ;
Mme Anne KONITZ, service communication et mécénat, pour son domaine de compétence ;
M. Laurent QUEYROI, service des systèmes d'information, pour son domaine de compétence ;
Mme Odile CARLEN, antenne Paris ;
Mlle Jade ISIDORE, communication scientifique ;
M. Matthieu DELABIE, délégué Manche-Mer du Nord ;
M. Michel MURACCIOLE, délégué Corse.

En cas d'empêchement du délégué ou du responsable de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

M. Régis LEYMARIE, délégué adjoint Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mlle Raphaëlle LUCOT, déléguée adjointe Manche-Mer du Nord ;
M. Etienne DUBAILLE, délégation Manche-Mer du Nord ;
M. Roger ESTEVE, délégué adjoint Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Gwenal HERVOUET, délégué adjoint Bretagne ;
M. Jean-Michel LALOUE, délégation Centre Atlantique ;
Mme Catherine LATREILLE, délégation océan Indien ;
M. Eric PERRIN, délégation Centre Atlantique ;
M. Philippe SAUVAGE, délégué adjoint Centre Atlantique ;
Mme Florence VERDIER-CAZIN, déléguée adjointe Languedoc-Roussillon ;
Mlle Magali CERLES, déléguée adjointe outre-mer ;
Mlle Laure GUILHEM, déléguée adjointe Aquitaine ;
Mme Marie BAR, délégation lacs ;
M. Patrice BELZ, délégué adjoint Corse.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission des agents de leur délégation ou service à :

M. Jean-Claude ARMAND, délégué Languedoc-Roussillon ;
M. Denis BREDIN, délégué Bretagne ;
M. Christian DESPLATS, délégué Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Marc DUNCOMBE, délégué outre-mer ;
M. Jean-Philippe LACOSTE, délégué Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
Mme Marine MUSSON, service de la valorisation du patrimoine ;
M. Laurent QUEYROI, service des systèmes d'information ;
Mlle Guillemette ROLLAND, déléguée Aquitaine ;
M. Bruno TOISON, délégué Centre Atlantique ;
M. Hugues GUISLAIN, service des ressources humaines ;
M. Daniel REMONT, agent comptable ;
Mme Anne KONITZ, service communication et mécénat, pour son domaine de compétence ;
M. Jean-Philippe DESLANDES, délégué lacs ;
M. Matthieu DELABIE, délégué Manche-Mer du Nord ;
M. Michel MURACCIOLE, délégué Corse.

En cas d'empêchement du délégué ou du responsable de service, délégation est donnée dans les mêmes conditions à :

M. Régis LEYMARIE, délégué adjoint Haute-Normandie et Basse-Normandie ;
Mlle Raphaëlle LUCOT, déléguée adjointe Manche-Mer du Nord ;
M. Roger ESTEVE, délégué adjoint Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
M. Gwenal HERVOUET, délégué adjoint Bretagne ;

M. Philippe SAUVAGE, délégué adjoint Centre Atlantique ;
Mme Florence VERDIER-CAZIN, déléguée adjointe Languedoc-Roussillon ;
Mlle Magali CERLES, déléguée adjointe outre-mer ;
Mlle Laure GUILHEM, déléguée adjointe Aquitaine ;
M. Patrice BELZ, délégué adjoint Corse.

Article 8

Sans objet.

TITRE II

EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR, DES DIRECTEURS ADJOINTS ET DES RESPONSABLES DU DÉPARTEMENT

Article 9

Pour signer les justificatifs à produire à l'appui des mandats de dépenses, des ordres de recettes, des certificats administratifs, des bons de commande et des propositions d'engagement concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement soumises ou non au visa ou à l'avis préalable du contrôle financier, délégation est donnée à :

Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;

M. Hugues GUISLAIN, service des ressources humaines.

Article 10

Pour signer les justificatifs à produire à l'appui des dépenses et des mandats relatifs aux salaires, charges et dépenses de formation, des ordres de recettes relatifs aux salariés recrutés sur convention et aux versements d'assurance maladie et accidents du travail, des attestations individuelles, des propositions d'engagements sur les chapitres de personnel soumises ou non au visa ou à l'avis préalable du contrôle financier, des conventions de formations, de stages et de recrutement des volontaires civils à l'aide technique (VCAT), des contrats de vacances conformes au modèle type en cours d'élaboration par les services du contrôle financier, des conventions Etat/employeur relatives aux recrutements d'agents sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), ainsi que des contrats de travail correspondants visés par le contrôle financier, délégation est donnée à M. Hugues GUISLAIN, service des ressources humaines.

Article 11

Pour viser les renouvellements d'autorisation d'utilisation des véhicules et les états de frais de déplacement, délégation est donnée à :

Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;

M. Hugues GUISLAIN, service des ressources humaines.

TITRE III

DÉLÉGATION PERMANENTE DE SIGNATURE

Article 12

Pour viser et certifier conformes à l'original les duplicata des pièces constitutives des dossiers de suivi des procédures d'acquisitions, délégation est donnée à :

Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;

Séverine BESSON, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;

Mélanie MOTILLON, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics.

Pour viser et certifier conformes à l'original les duplicata des pièces constitutives des dossiers de suivi des marchés, ainsi que les exemplaires uniques de marché, délégation est donnée à :

Mlle Céline LETHIEC, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;

M. Christian JOUSSE, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
Mme Pascale LONCLE, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics ;
Mlle Karine ROULIN, service des affaires juridiques, des interventions foncières et des marchés publics.

Article final

La présente décision prend effet à partir du 1^{er} avril 2009 et remplace toutes les décisions antérieures. Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Rochefort, le 1^{er} avril 2009.

*Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres,*

E. LOPEZ